



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

*Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*

Déclaration SIAES - SIES Comité technique académique du 23 mai 2022

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du comité technique académique,

L'Education Nationale n'est désormais plus confrontée à ce que l'on qualifiait pudiquement de « crise des vocations ». Notre institution est dans une situation catastrophique qui aura de graves conséquences sur l'avenir de la Nation.

Le nombre d'admissibles est inférieur au nombre de postes à certains concours. De nombreux postes ne sont pas pourvus dans certaines disciplines du second degré et dans certaines académies dans le premier degré. La tendance s'accroît d'année en année. Ce phénomène touche des disciplines jusqu'alors relativement épargnées qui voient le nombre d'inscrits et d'admissibles diminuer et se rapprocher du nombre de postes au concours. Le niveau de recrutement ne cesse de diminuer et atteint un niveau historiquement et dangereusement bas préjudiciable aux élèves et à notre institution.

Le recrutement de personnels contractuels, malheureusement préféré depuis des années par le ministère au recrutement et à la formation de titulaires et inscrit comme objectif dans la Loi Dussopt de transformation de la Fonction Publique, a également atteint ses limites quantitativement et qualitativement.

Le déclassement moral et social des professeurs est à l'origine de cette situation.

Si une majorité s'accorde pour dénoncer la paupérisation des professeurs alors qu'ils appartiennent à la catégorie A, l'absence de revalorisation du point d'indice notamment dans un contexte inflationniste et pour demander une augmentation de leur rémunération, la question des conditions de travail exécrables dans un nombre croissant d'établissements est trop souvent occultée.

Les carences en autorité, le manque de respect dû au professeur et à l'adulte en général, l'ingérence croissante des familles, les insultes, menaces et agressions dont sont victimes les professeurs sans qu'ils puissent toujours bénéficier du soutien de leur hiérarchie et d'une protection suffisante de la part de l'institution, l'impunité des élèves et des familles responsables de ces actes, sont une réalité. Le baromètre du climat scolaire 2021 de l'autonomie de solidarité publié hier ne fait qu'enfoncer le clou.

Quand le choix politique consiste depuis des années à ne pas remédier aux causes, il ne faut pas s'étonner des conséquences. Les volontaires pour entamer une carrière à 1400 euros net après des années d'études et prendre le risque de se faire insulter ou menacer pendant 40 ans sont peu nombreux.

Le SIAES - SIES demande l'abrogation de la Loi Dussopt et le rétablissement du paritarisme et de toutes les compétences dont les Commissions Administratives Paritaires ont été dépossédées. L'opacité dans laquelle se déroulent les opérations de mobilité, d'avancement d'échelon et de promotion de corps et de grade, contribue à la perte de confiance des titulaires envers l'institution et n'est pas de nature à inciter des étudiants et des contractuels à présenter un concours de la Fonction Publique.

Le SIAES - SIES dénonce la création de Commissions Administratives Paritaires tous corps confondus pour les professeurs du second degré à compter du renouvellement de ces instances lors des élections professionnelles de décembre 2022. Cela marque malheureusement une avancée supplémentaire vers la création du « corps unique » que le SIAES - SIES dénonce et combat depuis sa création et la disparition des statuts auxquels le SIAES - SIES est attaché.